

CONCOURS D'ADMISSION SUR TITRES EN PREMIERE ANNEE

7 AVRIL 2005

EPREUVE DE SYNTHESE DE TEXTES

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 4/12

Aucun document ni matériel n'est autorisé

SUJET

Vous réaliserez une note de synthèse sur la problématique dont les éléments sont fournis par les textes joints.

Vous en dégagerez le thème que vous annoncerez en début de copie.

Votre travail tiendra en 450 mots (tolérance plus ou moins 10%).

Une synthèse doit être concise, objective et ordonnée. **Aucune appréciation personnelle n'est tolérée** (ce n'est pas une dissertation).

La logique dans l'ordonnancement des idées, la qualité de l'expression, le soin dans la présentation et la correction dans l'utilisation de la langue française entrent dans les critères d'évaluation, outre naturellement la capacité à sélectionner les idées essentielles et à les relier entre elles.

Les abréviations sont tolérées (et comptent pour un seul mot) lorsqu'elles figurent dans les documents d'origine ou lorsqu'elles sont d'usage courant (CNRS, INSERM...)

Les noms composés (Etats-Unis) comptent également pour un seul mot. Les textes joints sont au nombre de 18 repartis sur 18 pages. (+ 2 pages de présentation. A vérifier lors de la remise du sujet).

LISTE DES DOCUMENTS

- p.1. *La Commission met l'emploi et la croissance à son programme* par A. Leparmentier et P. Ricard in *Le Monde* 13.01.05
- p.2. *José Barroso veut que l'Union « fonctionne » mais affiche des ambitions limitées* par A. Leparmentier et P. Ricard in *Le Monde* 27.01.05.
- p.3. *La stratégie de Lisbonne* par T. Ferenczi in *Le Monde* 22.02.05.
- p.4. *Comment la directive Bolkestein a mis le feu aux poudres* in *Le Monde* 22.02.05
- p.5. *Constitution:une chance pour la France* par P. Martin-Genier in *La Croix* 08.03.05
- p.6. *La directive Bolkestein ou le malaise européen* par A. Leparmentier in *Le Monde* 11.03.05
- p.7. *Qui veut de la post-démocratie ?* par A.M. Le Pourhiet in *Le Monde* 12.03.05.
- p.8. *Une directive choc* in *Le Monde* 17.03.05.
- p.9. *La bataille de Lisbonne : une Europe « à l'anglaise » ou « à la française » ?* par E. Le Boucher in *Le Monde* 20.03.05.
- p.10. *Interview de J. Bové* in *Le Monde* 20.03.05.
- p.11. *Le rideau de fer est encore dans les têtes* par T. Ferenczi in *Le Monde* 25.03.05.
- p.12. *Les Vingt-cinq estiment qu'il est « urgent d'agir » pour conforter la compétitivité européenne* par P. Ricard in *Le Monde* 26.03.05.
- p.13. *Un avant-goût de 2007* par P. Jarreau in *Le Monde* 26.03.05.
- p.14. *Giscard : « Ne vous laissez pas contaminer par ceux qui sont contre tout »* par R. Bacqué in *Le Monde* 26.03.05.
- p.15. *Rien de vraiment nouveau !* par E. Derieux in *La Croix* 26.03.05.
- p.16. *La patrie (européenne) en danger* par B. H. Levy in *Le Point* 24.03.05.
- p.17. *L'Europe antisociale du mépris* par P. de Villiers in *Marianne* 26.03.05.
- p.18. *L'Europe antisociale ? Des accusations poujadistes !* par H. Novelli in *Marianne* 26.03.05.

La Commission met l'emploi et la croissance à son programme

BRUXELLES

de notre bureau européen

Le président de la Commission José Manuel Barroso a fait de la compétitivité européenne la priorité de son mandat. Ses services planchent depuis des semaines sur la relance de la stratégie dite de Lisbonne, adoptée en 2000 et qui devait faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde » d'ici à la fin de la décennie. A mi-parcours, les commentaires les plus narquois circulent sur cette ambition. « C'est comme Khrouchtchev qui voulait que l'URSS dépasse les Etats-Unis en dix ans », dit un haut fonctionnaire.

Les chefs d'Etat et de gouvernement veulent relancer ce processus lors du conseil européen de mars. Aucun débat sérieux n'a eu lieu en 2003 et 2004, en raison de la guerre en Irak et des attentats de Madrid. Pour la Commission, qui entend faire des propositions dès le 2 février, le diagnostic est clair : les objectifs sont trop nombreux, ils sont essentiellement du ressort des Etats membres et Bruxelles n'a pas de moyen de pression sur eux. En effet, en 2000, les chefs d'Etat et de gouvernement ont inventé la méthode dite de « coordination ouverte », qui signifie que chacun prend de beaux engagements mais n'est contraint à rien.

SECTEURS DE POINTE

Dans une note adressée le 6 janvier à ses collègues, le vice-président de la Commission, l'Allemand Günter Verheugen, propose de recentrer les efforts européens sur le label « plus d'emploi dans une Europe attractive et innovante » ou, en abrégé, « croissance et emploi ». Ainsi, l'Union européenne se concentrerait sur trois domaines - l'emploi, l'innovation et le concept allemand d'attractivité (« Standort ») - et se fixerait dix priorités « qui devraient être poursuivies simultanément car elles se renforcent mutuellement ». Parmi les nouveautés, M. Verheugen veut mettre l'accent sur la politique industrielle dans les secteurs de pointe.

Cette politique serait menée parallèlement avec la poursuite des libéralisations et le reflux des aides d'Etat sectorielles. Celles-ci seraient réallouées à des projets destinés à améliorer la compétitivité globale de l'Europe.

Cette approche, débattue mardi 11 janvier par un groupe de commissaires dirigé par M. Verheugen, fait l'objet d'un fort consensus à Bruxelles. Elle conduit à abandonner deux priorités, le social - défendu notamment par la gauche et les Français - ainsi que l'environnement, cher aux pays du Nord et aux Verts. Pour M. Verheugen, elles pourraient être « poursuivies dans un autre contexte ». Ce choix revient à rendre plus libérale et favorable aux entreprises l'approche européenne, alors que celle-ci avait été, lors de son élaboration en 2000, un savant dosage entre blairisme et jospinisme.

Ce « sabrage » dans les priorités n'empêche pas la Commission de continuer de présenter près d'une centaine de projets. Ceux-ci vont du plus vague - promouvoir la flexibilité combinée avec la protection sur le marché du travail - au plus bruxellois - adoption de la directive sur la libéralisation des services. Ils comprennent des projets déjà lancés - Galileo - et de vieux serpents de mer comme la création du brevet européen.

« Tous les commissaires ressortent leurs vieux projets du placard et leur donnent un vernis de compétitivité pour qu'ils soient retenus », peste un haut fonctionnaire, qui trouve qu'il faudrait se fixer deux priorités : chambouler la gestion jugée bureaucratique de la recherche européenne, en se concentrant sur quelques projets d'excellence, et lancer une demi-douzaine de grands travaux.

La Commission veut « simplifier et rationaliser » la bureaucratie européenne et propose un « partenariat » avec les Etats membres afin de les impliquer d'avantage. Les gouvernements se fixeraient chaque année des objectifs précis en trois domaines (politique macro-économique et budgétaire, marché du travail, réformes structurelles).

Toutefois, Bruxelles ne propose pas de révolution destinée à rendre ces objectifs contraignants. D'une manière générale, la Commission n'entend pas multiplier les initiatives législatives pour améliorer la compétitivité européenne, comme l'avait fait Jacques Delors pour créer le marché unique.

Arnaud Leparmentier
et Philippe Ricard

José Barroso veut que l'Union « fonctionne » mais affiche des ambitions limitées

Le président de la nouvelle Commission affrontait son premier test parlementaire, mercredi, en présentant à Strasbourg les grandes lignes de son action : « prospérité, solidarité, sécurité »

BRUXELLES

de notre bureau européen

José Manuel Barroso devait présenter, mercredi 26 janvier, au Parlement européen son programme de travail 2005 et ses grandes orientations stratégiques pour les cinq ans à venir. Trois mois après une investiture laborieuse, le président de la Commission doit confirmer que l'emploi et la croissance constituent sa « priorité centrale », dans le cadre de ce qu'il appelle le « partenariat pour la renaissance européenne ».

Afin de désamorcer les critiques des eurodéputés de gauche sur son « libéralisme », M. Barroso entend replacer son action dans un contexte plus large, sous le triple label « prospérité, solidarité, et sécurité », l'roche-Orient, Ukraine, pays baltes, aide au développement, commerce : il veut aussi affirmer la « présence extérieure » de l'Union dans le monde. Dans la foulée de l'élargissement, du lancement de l'euro, et de la Constitution en cours de ratification dans les Etats membres, la Commission se borne néanmoins à vouloir consolider les avancées des dernières années. « L'idée est de faire en sorte que l'Union fonctionne, c'est au moins aussi ambitieux et concret que la création du marché unique », se défend l'entourage de M. Barroso.

L'enjeu de ce premier test parlementaire est crucial pour M. Barroso. Eurodéputés socialistes et Verts craignent l'abandon des objectifs sociaux et environnementaux fixés



José Barroso devant le Parlement européen, à Strasbourg, le 12 janvier, lors de la présentation du projet de Constitution européenne.

à Lisbonne puis à Göteborg au début de la décennie, dans l'idée de faire de l'Union la région la plus compétitive du monde d'ici à 2010. Martin Schulz, président du groupe socialiste européen, a demandé en début de semaine à M. Barroso de « s'engager sans équivoque à défendre et développer le modèle social européen ». Pour le chef de file des socialistes européens, le président de la Commission doit par ailleurs être prêt « à risquer le conflit avec les Etats membres ». Afin de parer les critiques, M. Barroso devait expliquer mercredi que la prospérité « fournit les moyens de garantir la justice dans nos sociétés, la santé et l'éducation, et la protection de l'environnement ».

En dépit de « l'ambition » affichée par son président, la Commission reste prudente sur ses intentions. Les orientations stratégiques vont être précisées au fil du mandat.

PAUSE DANS L'HARMONISATION

Le programme de travail pour 2005 donne cependant une idée de la méthode de M. Barroso, qui n'est pas partisan d'une Europe plus intégrée : « L'Union européenne ne devrait agir que quand nécessaire, et dans la forme la plus légère possible », indique le document ; et il est précisé que « le budget européen ne devrait être utilisé que lorsqu'il offre une meilleure valeur ajoutée que les dépenses au niveau national ».

Alors que l'élargissement a ren-

forcé les disparités en Europe, la Commission n'entend pas se lancer dans un grand processus d'harmonisation des règles et des normes. Les grandes initiatives législatives s'annoncent rares. Günter Verheugen, le commissaire allemand chargé des entreprises et de l'industrie, préfère l'autorégulation à la loi pour créer un environnement favorable au développement économique. Son collègue au marché intérieur, l'ancien ministre des finances irlandais Charlie McCreevy, annonce une pause dans l'harmonisation des services financiers. « Faire moins, c'est faire plus », a-t-il affirmé dans un récent discours : pour lui, l'urgence est d'appliquer la législation européenne existante.

L'heure est aux études d'impact économique, à la simplification des textes et à la lutte contre la bureaucratie. « La réévaluation des législations en place devrait être faite systématiquement », indique le document sur les orientations stratégiques. Les initiatives les plus contestées de la Commission Prodi, comme celles sur la libéralisation des services et l'enregistrement des substances chimiques, devraient être amendées en profondeur. Partisan d'un « partenariat », M. Barroso entend ne pas prendre de front les Etats membres et le Parlement. Reste à savoir si son programme suffira à convaincre ses interlocuteurs.

Arnaud Leparmentier
et Philippe Ricard

BRUXELLES

de notre bureau européen

Et si José Manuel Barroso n'était pas l'ultralibéral convaincu qu'il paraît être depuis qu'il a confié les grands portefeuilles de la Commission à des partisans avérés du libéralisme ? Le nouveau président de la Commission se défend, depuis son investiture par le Parlement européen le 22 juillet 2004, d'être « un fondamentaliste libéral ». Il se considère comme un pragmatique, non comme un idéologue, et rappelle que le parti auquel il appartient porte l'étiquette de « social-démocrate ». La cure d'austérité qu'il a imposée au Portugal lorsqu'il était premier ministre et qui a largement contribué à sa réputation lui a été dictée, dit-il, par les circonstances. Bref, M. Barroso, contrairement à l'image qu'il donne, serait loin d'être hostile aux interventions de l'Etat, que ce soit dans les domaines industriel, social ou environnemental.

Jusqu'à présent, ces protestations n'ont pas vraiment convaincu. En se faisant le champion de la « Stratégie de Lisbonne », qui fait de la compétitivité de l'économie une priorité absolue, le président de la Commission a donné l'impression d'épouser sans réserve la cause du libéralisme. N'a-t-il pas déclaré que « l'Union européenne ne doit intervenir qu'en cas de nécessité » et « dans la forme la plus légère possible » ? Ses adversaires ont aussitôt interprété ces formules comme un acquiescement à la « dérive » libérale de l'UE et au recul des protections publiques. Mieux : le programme d'action que la Commission vient de lancer pour « restaurer le dynamisme » de l'économie a sem-

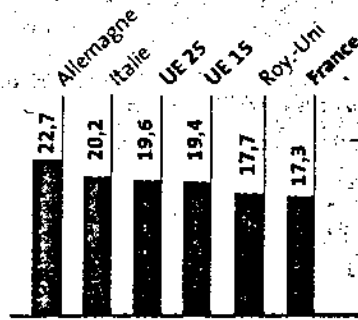
blé faire passer au second plan les volets sociaux et environnementaux de la stratégie de Lisbonne.

Quelques signes suggèrent pourtant que le libéralisme de M. Barroso n'est pas tout à fait celui qu'on croit et qu'il n'est pas incompatible avec une certaine dose de volontarisme, la question étant de savoir si celle-ci relève de la pure tactique ou d'une vision originale.

Il y eut d'abord l'intérêt marqué par le président de la Commission pour la défense d'une politique industrielle - une notion regardée avec beaucoup de méfiance par les ultralibéraux, pour qui la seule politique industrielle qui vaille est celle qui laisse au marché le soin d'assurer le développement des entreprises. En confiant au commissaire allemand Günter Verheugen le portefeuille de l'entreprise et de l'industrie, M. Barroso a donné d'importantes responsabilités à un homme qui ne cache pas son attachement au modèle du « capitalisme rhénan », différent du libéralisme anglo-saxon, et sa volonté de pro-

POIDS DE L'INDUSTRIE DANS LE PIB

2003, en % (hors construction)



Source : Eurostat

UNE PLACE COMPARABLE

tent ceux qui y voient le retour d'un interventionnisme susceptible d'altérer les lois de la concurrence. Les porte-parole des milieux d'affaires, notamment britanniques, sont aussitôt montés au créneau pour mettre en garde la Commission contre une telle rupture avec l'orthodoxie libérale.

Les mêmes milieux n'ont pas apprécié non plus le nouvel « agen-

« La stratégie de Lisbonne et la stratégie de développement durable sont complémentaires et se renforcent mutuellement »

JOSÉ MANUEL BARROSO, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

mouvoir des « champions européens ». Certes, affirme-t-il, il ne s'agit pas de subventionner les entreprises, mais les pouvoirs publics doivent créer un environnement qui leur soit favorable. Les ambitions de M. Verheugen, que la Commission a fait siennes, inquil-

da social » approuvé par la Commission. Celui-ci est dans la droite ligne des avancées sociales, encore modestes, inscrites dans les traités. Sous la houlette du commissaire à l'emploi et aux affaires sociales, l'ancien premier ministre tchèque Vladimír Špidla, le document adop-

té par la Commission propose notamment de renforcer le dialogue social en créant « un cadre européen optionnel pour la négociation collective transnationale » et en prévoyant une meilleure consultation des syndicats sur les restructurations industrielles. M. Barroso a insisté sur l'importance de ces mesures sociales. En revanche, l'organisation patronale européenne, l'Unice, s'en est émue par la voix de son secrétaire général, Philippe de Buck, en estimant qu'elles risquaient de nuire à la relance de la croissance et de l'emploi telle que la définit la stratégie de Lisbonne. Un éditorial du *Wall Street Europe* (11-13 février) exprime les mêmes inquiétudes en affirmant que l'équilibre voulu par M. Barroso entre l'économique et le social a été rompu au détriment de la compétitivité des entreprises. Les investisseurs, selon le quotidien américain, seront tentés désormais de se tourner vers la Chine, l'Inde ou d'autres pays émergents plutôt que vers l'Europe.

Enfin, M. Barroso a plaidé pour que ne soit pas oubliée la dimension environnementale. Il a tenu à souligner que « la stratégie de Lisbonne et la stratégie de développement durable sont complémentaires et se renforcent mutuellement ». Une fois de plus, il a insisté sur la nécessité de « préserver l'équilibre entre les exigences économiques, sociales et environnementales ».

Ces déclarations marquent-elles une inflexion de la politique proposée par la Commission ? Pour le moment, le scepticisme domine. M. Barroso, en habile négociateur, doit surtout tenir compte des diverses oppositions que suscite la perspective du tout-libéral. Au sein de la Commission d'abord, où plusieurs commissaires font entendre, plus ou moins discrètement, une voix différente. Au Parlement européen ensuite, où le libéralisme ne fait pas unanimement recette. Parmi les Etats membres enfin, où, de Paris à Berlin, on ne renonce pas aux interventions publiques. Les prochaines consultations sur la ratification du traité constitutionnel ne sont pas étrangères à cette prudence. Le recul de M. Barroso sur la directive Services témoigne symboliquement de sa nouvelle attitude. Mais nul ne peut dire encore jusqu'où ira la révision de ce texte.

Thomas Ferenczi

Comment la directive Bolkestein a mis le feu aux poudres

BRUXELLES

de notre bureau européen

La remise à plat de la directive Bolkestein sur la libéralisation des services en Europe donne une idée de la complexité du jeu pour José Manuel Barroso. Convictions libérales ou pas, le président de la Commission va surtout devoir tenir compte, comme il a commencé à le faire en annonçant début février le réexamen en profondeur de ce texte très controversé, des équilibres entre la Commission, les Etats membres réunis au sein du Conseil, et le Parlement européen. Les trois institutions sont plutôt favorables à la perspective de libéraliser les services : c'est une bonne façon, de l'avis général, de parachèver le marché intérieur. Mais elles

se déchirent sur la méthode. « Sur le fond, tout le monde est pour, mais ce n'est pas le bon texte », indique un diplomate français. Surtout, chaque sommet du triangle institutionnel européen est profondément partagé entre ceux qui estiment qu'il est temps d'ouvrir les frontières pour créer le marché unique des services, même sans avoir harmonisé au préalable, et ceux qui pensent, au contraire, qu'il faut harmoniser avant de songer à faciliter les échanges au sein de l'Europe élargie.

Elément central du projet actuel, le principe du pays d'origine a mis le feu aux poudres : d'après cette clause, un artisan polonais pourrait venir travailler en France ou en Allemagne, selon la législation en vigueur dans son pays. Ce principe ne s'appliquerait, assure la Commission sans toujours convaincre, ni au droit du travail ni aux salaires minimaux. Il ne concerne que les

prestataires d'origine européenne « de passage » dans un des Etats membres, et non ceux qui y sont établis, via une succursale. Mais il pose quantité de problèmes, en matière de contrôle, par exemple, mais aussi en cas de contentieux : ce sont alors les autorités administratives et judiciaires du pays d'origine qui devraient être saisies. Mettant en avant les risques de dumping social, les détracteurs de la directive estiment que le texte constitue, en l'état, une petite révolution dans la construction européenne. Ils rappellent que la création du marché unique, pour les produits, s'est toujours faite sur la base d'une harmonisation minimale. Et qu'il vaut mieux faire de même pour les services.

Les divergences sont d'autant plus fortes que l'élargissement a creusé les disparités. « Avec l'arrivée des dix nouveaux membres, la méfiance réciproque a augmenté et

les risques de concurrence sont plus élevés », observe Jean-Paul Mingasson, ancien haut fonctionnaire de la Commission, chargé du dossier à l'Unice, l'organisation patronale européenne. Le Comité économique et social (CES) européen a même proposé, dans un récent avis, de fixer une période de transition, pendant laquelle les Etats seraient invités à harmoniser leurs législations avant d'avoir le droit d'ouvrir leurs frontières.

Pour le CES, le principe du pays d'origine « comporte le risque d'une concurrence entre systèmes et, partant, d'un nivellement par le bas des normes de protection des consommateurs, des travailleurs et de l'environnement, puisque des systèmes juridiques, sociaux et de santé différents coexistent toujours dans l'Union européenne ».

La ligne de fracture entre partisans d'une ouverture rapide, et avocats d'une harmonisation préalable, se trouve au sein même d'une Commission pourtant composée en majorité de personnalités libérales et de droite. M. Barroso et son commissaire au marché intérieur, Charlie McCreevy, vont, en fait, devoir composer avec un collègue où la controverse bouscule les appartenances politiques des uns et des autres. Ancien ministre du

travail d'Alain Juppé, le Français Jacques Barrot, commissaire européen aux transports, pèse en faveur d'une approche plus prudente : « On ne voit pas comment les services peuvent se développer alors que les règles sont différentes d'un

Le principe
du pays d'origine
« comporte le risque
d'une concurrence
entre systèmes

COMITÉ ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL EUROPÉEN

pays à l'autre. On ne va pas se livrer à un grand exercice de libéralisation uniforme », a-t-il déclaré au lendemain de la remise à plat du texte. L'homme veut privilégier une approche sectorielle. Comme un certain nombre d'Etats membres et d'eurodéputés de gauche comme de droite, il demande l'exclusion de secteurs sensibles, à l'instar de la santé.

Au contraire, l'un des six commissaires issus des rangs de la gauche, Peter Mandelson, son homologue

britannique chargé du commerce, est partisan d'aller de l'avant sur la base de la proposition adoptée en janvier 2004 par la précédente Commission. Dans un récent discours, ce proche de Tony Blair a ironisé sur ceux qui veulent défendre « des règles protectionnistes nationales afin de conserver des prix élevés et une vie confortable sur le dos des consommateurs ».

Parmi les Etats membres, les débats font rage aussi. Très en pointe, la France critique le principe du pays d'origine. La Belgique, l'Italie, la Grèce et l'Espagne partagent sa position. Les pays du nord de l'Europe, les nouveaux membres, et le Royaume-Uni, semblent moins inquiets. L'Allemagne se montre plutôt prudente. Les clivages sont encore plus nets au Parlement européen, dans un sens cette fois défavorable à la proposition de la Commission. La gauche, du Parti socialiste européen (PSE) aux Verts, brocarde le projet. Mais certains élus de droite sont très sensibles aux intérêts des artisans, commerçants et autres sociétés de services. C'est d'ailleurs surtout la pression du Parlement qui a incité M. Barroso à revoir la copie laissée sur son

Constitution: une chance pour la France

L'Espagne a donc voté «oui» au référendum organisé par son premier ministre sur le projet de Constitution européenne. S'il est vrai que la participation n'a que légèrement dépassé les 42 %, le texte a été adopté par plus de 75 % des votants. M. Zapatero y a vu une victoire pour l'Europe et un signe fort en direction des autres pays de l'Union qui ont décidé de suivre la voie référendaire en vue de faire adopter ce texte par le peuple. Il faut espérer qu'il en soit ainsi, même s'il n'est pas exclu qu'un pays concerné rejette in fine la Constitution, comme les sondages l'indiquent pour la Grande-Bretagne.

Les raisons du «oui» espagnol sont en large partie spécifiques à ce pays: entrée il y a bientôt vingt ans dans l'Union, l'Espagne doit son miracle économique à l'Europe. Des centaines de millions d'euros ont contribué à la réalisation d'infrastructures dans les régions comme la Catalogne ou la Costa Blanca, symbole d'un ressort économique sans précédent pour ce pays où les grues implantées dans les centaines de stations balnéaires démontrent la vitalité tant du secteur du bâtiment que du tourisme. Des centaines de milliers d'emplois ont été créés grâce à l'intégration européenne et à l'ouverture des frontières. Il était logique que le «oui» l'emportât.

Pourtant, l'Espagne a entamé avec le gouvernement Zapatero une nouvelle étape qui va rapprocher du standard européen. Car

Patrick Martin-Genier
Chargé de cours à l'université Jean-Moulin (Lyon III)

Rejeter le texte constitutionnel reviendrait à se priver d'une réelle possibilité de défendre une certaine vision de la solidarité territoriale et sociale.

La vitalité économique de ce pays repose aussi sur un ressort qui ne pourra perdurer: le coût de la main-d'œuvre y est nettement moins élevé que dans les pays voisins, ce qui explique le choix de l'Espagne par de nombreuses entreprises, américaines notamment, pour s'implanter en Europe. En outre, avec l'intégration de 10 nouveaux membres dans l'Union en 2004, le centre de gravité des fonds structurels s'est déplacé vers les nouveaux entrants qui ont aujourd'hui plus besoin de la solidarité communautaire que les pays ayant comblé leur retard économique et territorial. Enfin, si l'argent restera disponible, la stratégie financière pour les années 2007-2013 constitue une pomme de discorde qui pourrait mettre à mal la cohésion communautaire.

La France doit à son tour mobiliser pour faire valoir les bienfaits du traité, même si ses arguments ne devront pas être calqués sur ceux avancés en Espagne. Ainsi, s'il devait n'en exister qu'un seul en faveur de

ments nationaux, sur les textes proposés par la Commission, alors même qu'il les adopte après en avoir débattu et ne peut donc échapper à sa propre responsabilité.

La préservation des services publics – notamment en milieu rural –, sujet d'une grande sensibilité en France, peut jouer un rôle déterminant dans l'adoption ou le rejet du projet de Constitution. Sur ce point, les gouvernements européens, à l'initiative de la France, ont exigé que les services publics soient consacrés par la Constitution. Si ce texte était adopté, les partisans de la préservation des services publics disposeraient d'un outil juridique pour faire en sorte que les «lois» européennes futures respectent ce pacte constitutionnel, en ayant recours le cas échéant à la Cour de justice, qui jouera un rôle de juge suprême. Rejeter le texte constitutionnel reviendrait à se priver d'une réelle possibilité de défendre une certaine vision de la solidarité territoriale et sociale.

Les bienfaits de la Constitution ne s'arrêteront pas là: les jeunes profitent aujourd'hui de toutes les possibilités que leur offre l'Europe, notamment d'études et de formation. La création d'un président et d'un ministre des affaires étrangères de l'Union renforcera sa crédibilité sur la scène internationale. Enfin, si le lien transatlantique doit rester fort, l'Europe, par les idées qu'elle défend, constitue un rempart contre toute tentation d'unilatéralisme, manifestement mal vécu par les peuples du monde entier.

La directive Bolkestein ou le malaise européen

LE REJET de la directive Bolkestein sur la libéralisation des services masque-t-il un rejet de l'élargissement de l'Union européenne, intervenu le 1^{er} mai 2004 ? Cette proposition de loi européenne, adoptée dans l'indifférence par la Commission en janvier 2004, à l'initiative de l'ancien commissaire néerlandais Frits Bolkestein, prévoit de libéraliser les services à l'intérieur de l'Union européenne.

L'objectif proclamé de la Commission à l'époque était de « réduire la paperasserie qui étouffe la compétitivité ». Un an plus tard, en France, mais aussi en Belgique, en Allemagne et en Suède, classe politique, syndicats et citoyens se mobilisent. Tous s'inquiètent du possible afflux d'artisans et d'ouvriers venus d'Europe de l'Est proposer leurs services à l'Ouest à des prix défiant toute concurrence, entraînant salaires et normes de protection sociale dans une spirale baissière. Chacun cite l'exemple de l'entreprise lettone qui, après avoir remporté un appel d'offres en Suède pour construire une école, avait commencé par faire travailler ses ouvriers lettons à des salaires lettons, avant de devoir plier bagage après le blocus organisé par les syndicats suédois.

Qu'en est-il entre fantasmes et réalité ? La proposition de M. Bolkestein, utilisée comme repoussoir par les opposants à la Constitution alors qu'elle n'a aucun rapport avec elle, vise simplement à achever un

objectif remontant au traité de Rome de 1957 et relancé en 1986 par l'Acte unique de Jacques Delors : réaliser en Europe un grand marché unique, fondé sur la liberté de circulation des capitaux, des marchandises, des travailleurs et des services.

Les deux premières libertés vont largement de pair et concernent les entreprises : pour pouvoir exporter librement, il faut aussi être en mesure d'investir dans le lieu de son choix. Les industriels ont obtenu gain de cause, en temps voulu, fin 1992, sans trop de heurts, grâce à un triple phénomène.

D'abord, l'arrêt Cassis de Dijon de 1978, prononcé par la Cour de justice européenne de Luxembourg, a mis fin au protectionnisme déguisé des Etats en décidant que, si un produit pouvait être vendu dans un Etat membre, il pouvait l'être aussi dans les autres pays de l'Union. C'en était fini des « normes prétextes » destinées à bloquer les importations. Ensuite, Jacques Delors a eu la sagesse d'accompagner la mise en œuvre de cette jurisprudence en faisant adopter des centaines de directives, qui ont harmonisé, par le haut, les normes nationales de production industrielle en Europe. Enfin, la marche vers l'euro a rendu vain et inutile tout contrôle des

Il en est allé tout autrement des deux autres libertés, celle sur les services et les travailleurs, qui vont elles aussi souvent de pair : pour vendre ses services à l'étranger, il faut pouvoir y travailler. La liberté de circulation des travailleurs est largement restée lettre morte, en raison de la faible mobilité des Européens, qui s'explique par des obstacles culturels et linguistiques.

Quant aux services, qui représentent les deux tiers de l'économie européenne, ils ont été longtemps épargnés par la concurrence. Soit parce qu'ils sont locaux : le salon de coiffure de Paris n'est pas en concurrence, et ne le sera jamais, avec celui de Dublin, pas plus qu'il ne l'est avec celui de Dijon. Soit parce qu'ils sont protégés par toute une série de réglementations nationales, souvent le fruit de préférences collectives concernant la santé, les services publics, l'éducation, etc.

Dans les années 1990, les Européens ont donc fait « comme si » ces deux dernières libertés existaient, mais ce n'était vrai que sur le papier. La liberté de circulation des travailleurs a été accordée alors que la pression migratoire en provenance d'Italie, d'Espagne et du Portugal s'était tarie, tandis que les services sont restés largement protégés.

L'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale a radicalement changé la donne.

Depuis le 1^{er} mai 2004, l'Europe dispose d'une main-d'œuvre plus qualifiée et plus pauvre que ne l'était celle des pays méditerranéens lors de leur adhésion à l'Union. Craignant un afflux de main-d'œuvre, les chanceliers allemand et autrichien, MM. Schröder et Schüssel, ont demandé et obtenu dès l'an 2000 qu'un délai maximal de sept ans soit imposé avant d'accorder aux travailleurs de ces pays la liberté de circulation. Pour la Turquie, il est même envisagé d'avoir recours en ce domaine à des clauses de sauvegarde permanentes. Sans grand débat, l'Europe fait progressivement le deuil de la liberté de circulation des travailleurs.

Ces sauvegardes n'ont pas suffi à protéger les Européens de l'Ouest, qui avaient oublié un peu vite la liberté de prestation de services. Pour accélérer la création du marché unique des services, indispensable à la relance d'une croissance européenne anémique, le commissaire Bolkestein a proposé d'appliquer aux services la jurisprudence Cassis de Dijon : si un service peut être proposé par un Polonais à Varsovie, il peut l'être aussi dans les autres pays de l'Union. La réglementation régissant ce service sera celle du pays d'origine du travailleur, en l'occurrence la Pologne.

A une exception notable : les salaires et le temps de travail. Contrairement à ce qui est avancé par ses détracteurs, M. Bolkestein s'est bien gardé de s'aventurer dans ces domaines. Ces deux sujets restent régis par une directive de 1996 sur les travailleurs détachés, mais l'amaigame fait dans le débat public révèle tout simplement que ce qui était acceptable dans une Europe homogène est devenu intolérable dans une large Union aux disparités grandissantes. Car, sur le papier, la directive de 1996 comporte en théorie tous les garde-fous suffisants : elle accorde aux salariés le droit de travailler dans un pays tiers pour une durée limitée, à condition de respecter salaire minimum et conventions collectives du pays d'accueil.

DIVERGENCES CROISSANTES

Toutefois, elle comporte des failles. Il est techniquement très difficile de faire des contrôles sur des salariés envoyés pour une courte période à l'étranger. Jusqu'à présent, nul n'avait vraiment éprouvé le besoin de le faire, les conditions de travail dans l'Europe des quinze étant proches. Ensuite, il existe un flou sur le caractère obligatoire du respect des conventions collectives. Ce débat, qui oppose la Suède et la Lettonie, sera sans doute tranché par la Cour de justice de Luxembourg, mais il n'a rien à voir avec la directive Bolkestein. Troisièmement, la directive de 1996 ne concer-

ne pas les travailleurs indépendants, qui peuvent facturer leurs services au tarif de leur choix. Enfin, la loi et les conventions collectives fixent uniquement des normes minimales : un informaticien tchèque peut être intéressé à offrir ses services à l'équivalent du smic, trois fois moins que ses concurrents occidentaux.

Sur ce point, le texte de M. Bolkestein ne change pas grand-chose, mais montre que les Européens sont désarmés face à l'hétérogénéité nouvelle de l'Union. Ce texte est aussi révélateur d'un renoncement de la Commission à harmoniser les réglementations en Europe, contrairement à ce qu'avait fait Jacques Delors.

A sa décharge, la Commission ne fait que prendre acte des divergences croissantes que connaît l'Europe élargie et de la faible volonté des Etats d'harmoniser leurs législations. Les Français ricanent en secret contre les Suédois, qui sont les premiers touchés par la concurrence de leurs voisins baltes, mais après avoir refusé pendant des années de parler en Europe d'harmonisation sociale, sous prétexte que ce sujet était de compétence nationale.

Faute de sursaut, c'est tout le marché unique qui pourrait être atteint. Quand la commissaire polonaise Danuta Hübner explique qu'il faut favoriser les délocalisations intra-européennes, en direction de l'Europe de l'Est, elle suscite l'Ouest un tollé, qui revient à mettre en cause la liberté de circulation de capitaux et des marchandises. On peut pas à la fois interdire aux Européens de l'Est d'attirer des capitaux et des investissements, d'émigrer l'Ouest et d'y vendre leurs services.

La seule manière de préserver la cohérence du grand marché est de favoriser un rattrapage rapide des économies d'Europe de l'Est. Les pays les plus riches, en particulier la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, ne veulent pas payer pour l'élargissement et entendent limiter le budget communautaire à 1 % du produit intérieur brut européen (PIB), dont moins de moitié serait consacré à la solidarité envers les régions les plus pauvres d'Europe. Depuis des années, les Français s'inquiètent de ce que l'Europe risque de se réduire à un grand marché. En réalité, c'est l'existence même de ce grand marché qui est menacée.

Arnaud Leparmentier

Qui veut de la post-démocratie ? par Anne-Marie Le Pourhiet



UE le projet de Constitution européenne fasse la part belle à la concurrence ; que son caractère social soit insuffisant ; que son préambule un tissu de platitudes mièvres, sa troisième partie mal venue dans un texte à prétention constitutionnelle ; que la charte des droits fondamentaux ressemble à un catalogue festif de droits à tout et son contraire, tout cela n'est rien à côté de la perversité absolue qui consiste à demander à des peuples d'accepter de « constituer » une Europe sciemment post-démocratique.

Le terme d'imposture n'est pas trop fort pour désigner le processus d'usurpation de légitimité à l'œuvre depuis le sommet de Cologne en juin 1999. Déjà, l'organisme désigné chargé de rédiger la charte des droits fondamentaux n'avait pas hésité à s'autoproclamer « convention », pour s'attribuer le prestige des assemblées américaines élues par le peuple pour adopter ou amender la Constitution. Cette

résultent des dispositions combinées décrivant ses objectifs et ses pouvoirs normatifs (mélant contrairement le principe d'attribution du fédéralisme américain et le principe de subsidiarité du fédéralisme allemand), sont en réalité illimitées.

Tout, absolument tout, est susceptible d'être décidé au niveau européen ; rien ne peut réellement échapper à l'extension tentaculaire de cette organisation dont le seul contrôle réside dans une Cour européenne dont les décisions sont sans appel. Jamais le gouvernement fédéral américain n'a pu s'emparer d'autant de pouvoirs au détriment de l'autonomie des Etats, alors qu'il est, lui, parfaitement démocratique.

Ainsi, alors que la Charte des droits fondamentaux n'est évidemment pas encore adoptée, des juges européens se sont déjà fait fort de l'appliquer en se moquant délibérément des ratifications référendaires ou parlementaires à venir. Ce mépris inouï de la démocratie est d'autant plus provocant que l'on se propose de donner des leçons aux

Etats candidats en les soumettant à d'humiliants examens de passage. A quoi sert-il d'être démocratiquement un parlement national dont la tâche ne se borne plus qu'à transposer les directives élaborées par des instances oligarchiques ? Le Parlement turc n'est, paraît-il, pas exemplaire au regard des crité-

ANNE-MARIE LE POURHIET
est professeur de droit public à l'université Rennes-1.

res de Copenhague. Mais à quoi ressemble le Parlement européen ?

Fort hostile au régime représentatif, Jean-Jacques Rousseau estimait que le peuple anglais n'était libre qu'au moment de l'élection des députés et redevenait esclave aussitôt. Il ajoutait sévèrement : « Dans les rares moments de sa liberté, l'usage qu'il en fait mérite bien qu'il la perde. »

Les deux peuples, français et anglais, vont être confrontés sous peu au même choix de la liberté ou de la servitude. S'ils choisissent cette dernière, ils l'auront méritée.

Une directive choc

DEPUIS quelques semaines, le monde politique français se livre à son sport préféré : faire de la Commission européenne sa tête de Turc. Ainsi Jacques Chirac a-t-il déclaré que la proposition de directive de l'ancien commissaire néerlandais Frits Bolkestein sur la libéralisation des services est « *inacceptable* » et demandé « *sa remise à plat* ». A moins de trois mois du référendum sur la Constitution européenne, le président de la République ne veut pas se faire déborder par les partisans du « non ». Il entend prendre en compte les soucis des Français, durement frappés par le chômage, qui craignent une remise en cause de leur modèle social dans l'Europe élargie. Il cherche à démontrer que l'Union européenne n'est pas le temple de l'ultralibéralisme dénoncé par les adversaires du traité.

Mais le procès fait à la directive Bolkestein relève en partie de l'amalgame. Cette proposition de loi européenne n'a rien à voir avec la Constitution, puisqu'elle est présentée dans le cadre du traité de Nice, actuellement en vigueur. Adoptée par la Commission en janvier 2004 dans l'indifférence générale, avec l'appui des deux commissaires français, l'actuel ministre des affaires étrangères Michel Barnier et le socialiste Pascal Lamy, elle part d'une intention louable : libéraliser les services, trop protégés de la concurrence. C'est de ce secteur, qui représente les deux tiers de l'économie européenne, que dépendra le rebond de la croissance en Europe.

Toutefois, l'élargissement intervenu en mai 2004 a compliqué la donne. L'Union euro-

péenne est devenue très hétérogène, et les salariés de l'Ouest doivent faire face à la concurrence de la main-d'œuvre d'Europe centrale, fort qualifiée et nettement moins rémunérée. Cette tension s'est concrétisée à l'automne par le débat sur les délocalisations, cet hiver par celui sur les services.

La réponse ne passe pas par un retour au protectionnisme. Il faut au contraire aider ces anciens pays communistes à rattraper leur retard. Il convient, comme dans les années 1980, d'accompagner la création du marché des services par des efforts d'harmonisation des réglementations, pour construire un vrai modèle social européen.

La Commission et les Vingt-Cinq doivent faire preuve de volontarisme. Il convient de s'assurer, comme le prévoient les textes européens existants, que les entreprises respectent dans les faits, et pas seulement en théorie, salaires minimaux et conventions collectives des pays dans lesquelles elles offrent leurs services. Un travailleur slovaque ne doit pas pouvoir travailler en Allemagne payé au tarif slovaque.

La réponse passe aussi par un véritable plan Marshall en faveur des pays de l'élargissement. Jacques Chirac et les Français ne peuvent pas, à la fois, interdire à ces nouveaux membres du club de proposer leurs services à l'Ouest, les blâmer parce qu'ils baissent leurs impôts pour attirer les investissements et proposer un budget européen de misère, limité à 1 % du produit intérieur brut (PIB), pour faire face au choc de l'élargissement.

CHRONIQUE DE L'ÉCONOMIE

LES FRANÇAIS ont mal à l'Europe. Ils s'opposent à la directive Bolkestein sur les services. Ils regrettent l'élargissement. Ils détestent l'ouverture des services publics à la concurrence. Ils déplorent « la *dérive néolibérale* » de l'Union et la « *victoire anglaise* » mais sans que leur gouvernement propose quoi que ce soit de concret, et d'accepter l'intégration. Ils menacent, selon certains sondages, de voter contre la Constitution.

Cette eurogrogne va trouver à se durcir la semaine prochaine avec la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement à Bruxelles pour relancer la « stratégie de Lisbonne ». Adoptée en 2000 dans la capitale portugaise, cette stratégie ambitionnait de donner à l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde », de rattraper les Etats-Unis en clair.

Elle résume tout ce que désirent désormais les Français, gauche et droite réunies, à peu d'exceptions près. Non parce que la formulation ronflante les fait rire jaune aujourd'hui tant l'Union s'est étiolée du but : depuis 2000, la croissance annuelle n'a été que de 2 % en moyenne dans l'Union contre 3 % pour les Etats-Unis, l'écart s'est creusé. Mais parce que de « Lisbonne », les Français n'ont jamais aimé ni les termes, ni le contenu.

28 OBJECTIFS

Les termes, parce que le mot de « compétitive » est entendu comme « concurrence » et « suppressions d'emplois » et prend immédiatement une connotation libérale, c'est-à-dire négative. Le contenu, puisque la « stratégie de Lisbonne » renonce à la mise en place des politiques communes et liste 28 objectifs que chaque gouvernement doit viser dans son espace national (hausser le taux d'emploi,

la productivité, la recherche-développement, les investissements, limiter les gaz à effet de serre...). Lisbonne tourne le dos à la politique du « plus d'intégration », idéalisée par les Français, pour retenir une politique de simple coordination et d'encouragement par Bruxelles. Elle impose le modèle « d'ordre concurrentiel » qui, comme l'explique l'économiste Jean Pisani-Ferry (*Société*, décembre 2003), « tente d'organiser une compétition mutuelle de sorte qu'elle produise des effets bénéfiques. La concurrence entre Etats n'est pas vue comme une érosion de leur souveraineté mais comme un ordre naturel et une discipline salutaire qui force chacun à mobiliser ses forces pour faire émerger les solutions les plus performantes ».

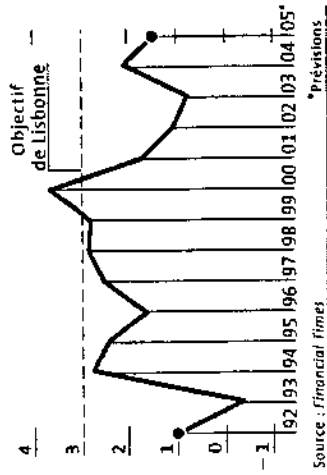
L'EUROPE DE LA RÉUSSITE

Lisbonne sera « *relancée* ». José Manuel Barroso en a fait la priorité de sa présidence de la Commission et il sera suivi par une majorité de pays. Les Vingt-Cinq vont simplifier les objectifs et promettre de faire mieux. Cette politique peut-elle réussir ? Les Français disent non par avance. Beaucoup d'autres pays le contestent.

Les dix nouveaux membres de l'Europe bénéficient fortement de l'Europe telle qu'elle est : leur croissance moyenne, tirée par les investissements venus de l'Ouest, a été de 5 % l'an passé, et elle devrait atteindre 4,5 % cette année, trois fois plus que la moyenne de la zone euro. Les trois pays scandinaves se classent aux premiers rangs mondiaux pour la croissance, l'innovation et les avantages sociaux. Quant à la Grande-Bretagne, elle connaît sa plus longue période de forte expansion depuis... 1701, date

UNE CROISSANCE DÉCEVANTE

Evolution du PIB de l'UE15, en %



Source : Financial Times

choix ? Le dépit français s'enracine là : ils ont perdu la bataille idéologique parce que leurs arguments sont contredits par la pauvreté de leurs résultats économiques et sociaux. Il ne faut alors pas s'étonner de voir « l'Europe anglaise » progresser.

VOILET FISCAL

Si Français et Allemands, unis, sont parvenus à bloquer provisoirement la directive Bolkestein destinée à introduire de la concurrence dans les services, désunis, ils sont en train de perdre sur le volet fiscal. L'Allemagne a abaissé l'impôt sur les sociétés, cette semaine, après l'Autriche, la Finlande, la Grèce. Les barèmes sur les plus hautes tranches de l'impôt sur le revenu ont été diminués en Allemagne et en Italie. Les pays de l'Est, dans une course entre eux, poussent encore plus loin.

En sera-t-il de même sur les autres volets ? Si Frits Bolkestein a écrit trop vite une directive trop générale, il reste que l'Europe a besoin d'encourager la concurrence dans les services. Le gros des créations potentielles d'emplois est là. Et sans doute faut-il commencer par créer un vrai marché financier commun qui force à la

concurrence entre les banques, pour le profit de tous et de l'économie en général. Deuxième point, les politiques d'emploi. La nouvelle Europe a, ici aussi, gagné : les pays scandinaves et la Grande-Bretagne devraient commencer à servir de modèle, même si c'est encore en catimini (*notre chronique dans Le Monde daté 6-7 mars*).

Sur un point, en revanche, le débat devrait pencher en faveur des thèses « vieille Europe ». La faiblesse des gains de productivité explique les deux tiers de la différence de croissance entre l'Europe et l'Amérique, selon une étude de la Banque centrale de Francfort. Comment les accélérer ? En favorisant l'investissement dans les secteurs informatiques et l'innovation, sur cela tout le monde est d'accord. Mais comment ? La stratégie de Lisbonne est inefficace si chaque pays est trop petit. Il faudrait qu'en sus une politique de recherche-développement commun ne soit mise en place. C'est là le meilleur vecteur pour que les partisans de l'intégration reprennent l'initiative. A condition qu'ils en aient la volonté.

Eric Le Boucher

★ Cette chronique s'interrompt et reprendra dans *Le Monde* daté 10-11 avril

José Bové, ancien porte-parole de la Confédération paysanne

« Si le traité est voté, il n'y a plus d'échappatoire »

Les agriculteurs sont, depuis trente ans, les premiers bénéficiaires des aides financières européennes. Pourquoi entrez-vous en campagne, au nom de la Confédération paysanne, pour le « non » au traité européen ?

L'Europe s'est construite d'abord avec la mise en place de la politique agricole commune (PAC) et les agriculteurs ont été les premiers à participer à cette construction. Il s'agissait d'organiser la souveraineté alimentaire comme facteur de paix. La situation s'est complètement inversée avec la réforme de la PAC.

On a modifié les règles d'attribution des aides aux agriculteurs en abandonnant la préférence communautaire et on est entré dans une logique de marché en appliquant les prix mondiaux. Cela va avoir des conséquences dramatiques chez les paysans. Depuis dix ans, 200 000 exploitations disparaissent chaque année dans l'Union européenne, c'est-à-dire une exploitation toutes les trois minutes. C'est l'ensemble de cette construction européenne agricole qui est en train d'être démantelée.

Mais en quoi le texte qui est débattu aujourd'hui accentue-t-il ce phénomène ?

On parle beaucoup de la directive Bolkestein, mais nous avons eu le même type de processus de déréglementation de la concurrence dans la filière fruits et légumes. On a assisté à une concentration de serres en Andalousie, dans le sud de l'Espagne, où les gros exploitants obtiennent des prix de vente dérisoi-

res en employant des travailleurs clandestins et avec une législation sociale inférieure à la nôtre. C'est cette logique que les paysans rejettent en votant « non ».

N'est-ce pas un discours déjà développé par d'autres ?

Peut-être, mais c'est important qu'il soit tenu aussi par des représentants des mouvements sociaux et qu'on trouve un équilibre, dans le courant antilibéral, entre politiques et syndicalistes ou associatifs.

De nombreux électeurs n'ont pas compris qu'à partir du moment où ce traité sera voté il n'y aura plus d'échappatoire, plus d'al-



« On assiste à une déréglementation de la concurrence. C'est cette logique que les paysans rejettent en votant « non » ».

ternative politique, économique ou sociale possible. Je vous donne un exemple : si la Constitution française avait été construite sur les mêmes principes, l'alternance de 1981 n'aurait jamais été possible.

On voit à gauche une multiplication de réunions des partis politiques. N'est-ce pas le signe d'une certaine concurrence ?

Pour la Confédération paysanne, il est important de travailler avec tout le monde pour ne pas laisser le « non » aux antieuropéens et à l'extrême droite.

Notre objectif est de parvenir à construire un éventail qui aille de

l'extrême gauche aux radicaux. Les comités locaux qui se sont multipliés – nous en comptons un millier sur le territoire – sont donc essentiels.

Ferez-vous campagne avec les socialistes Jean-Luc Mélenchon et Laurent Fabius ?

Je les ai vus début février pour débattre de la Constitution. L'enjeu est de faire gagner le « non » avec une stratégie commune.

Vous avez fait part, récemment, de votre indignation sur le traitement médiatique du référendum.

J'ai l'impression que l'on assiste à un hold-up électoral organisé par Chirac. La campagne officielle, telle qu'elle est organisée, avec des temps de parole attribués aux seuls partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, va être complètement déséquilibrée.

Quant au débat organisé dans les médias, on est uniquement dans la propagande. Nous avons fait faire une petite étude : pour la période du 1^{er} au 14 mars, à la télévision, si on compte les invités sur les plateaux, il y a eu 69 % du temps d'audience pour le « oui » contre 31 % pour le « non ».

A la radio, en prenant en compte les commentaires et les propos des invités, la balance est de 80 % pour le « oui » et 20 % pour le « non ».

Enfin, dans la presse écrite, avec les seuls commentaires et points de vue, on arrive à un sommet de 85 % en faveur du « oui » !

**Propos recueillis par
Sylvia Zappi**

Le rideau de fer est encore dans les têtes

CHRONIQUE EUROPE

LA FRANCE apparaît, parmi les vingt-cinq nations de l'Union, comme la principale opposante au projet de libéralisation des services élaboré par l'ancien commissaire Frits Bolkestein. Elle est aussi l'une des plus critiques à l'égard du président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, auquel elle reproche de jeter de l'huile sur le feu.

Ce qui a profondément irrité le gouvernement français, c'est une petite phrase prononcée par M. Barroso, le 14 mars, devant un cercle de réflexion libéral, le Lisbon Council. « Certains pensent, a-t-il dit, que la Commission est là pour protéger les quinze membres anciens contre les dix nouveaux membres. Ce n'est pas le cas. Elle est là pour protéger l'intérêt général de l'Europe. »

La France s'est sentie visée par cette attaque. Le président de la Commission européenne avait touché juste. C'est bien le dernier élargissement qui est au centre du débat. Un élargissement vécu, il y a deux ans, comme un événement historique et perçu aujourd'hui comme une source de difficultés.

Quand ils ont décidé d'accueillir huit anciens pays communistes, en même temps que les deux îles méditerranéennes de Chypre et de Malte, les Quinze n'ont pas compris, ou pas voulu comprendre, que l'Union, devenue plus disparate, allait changer de nature. Expérience faite, ils s'en sont assez vite rendu compte. C'est d'abord une affaire de nombre. L'Europe à vingt-cinq est, à l'évidence, beaucoup plus difficile à gérer que l'Europe à quinze - sans parler de l'Europe d'autrefois à six, neuf ou douze.

Ceux qui feignent de croire que la Constitution européenne va « graver dans le marbre » les politiques libérales savent bien que la future révision du traité sera problématique, non parce qu'il aura valeur constitutionnelle, mais parce que, l'unanimité étant requise, il y faudra l'accord des vingt-cinq Etats.

Au-delà de cette difficulté arithmétique, ce qui inquiète surtout les Quinze, à commencer par la France, c'est la façon dont les Dix continuent d'afficher leurs différences.

On se souvient de la crise irakienne et de la distinction établie par le secrétaire d'Etat américain à la défense, Donald Rumsfeld, entre la vieille et la nouvelle Europe. Certes, le clivage passait aussi entre les Quinze, mais le poids des Etats d'Europe centrale et orientale a contribué à durcir l'affrontement. Même si la division s'est atténuée, elle n'a pas disparu.

Quand George Bush, de passage à Bruxelles le 22 février, a dénoncé les violations des droits de l'homme en Russie, il a été chaleureusement applaudi par les anciens pays communistes, qui l'ont chargé de transmettre leurs doléances à Vladimir Poutine. La vieille Europe franco-allemande n'a pas vraiment apprécié.

Quand ils ont décidé d'accueillir huit anciens pays communistes, les Quinze n'ont pas compris que l'Union allait changer de nature

Mais il y a plus préoccupant pour les Quinze, comme le proclament à l'envi en France les champions du non à la Constitution. L'écart entre le niveau de vie des dix nouveaux membres et celui du reste de l'Europe crée, soulignent-ils, une menace de « dumping social », synonyme de concurrence déloyale.

A partir du moment où l'Union, dans plusieurs domaines, renonce à harmoniser les législations des différents Etats et se dit prête à les accepter telles quelles, ou presque, au nom du principe de la reconnaissance mutuelle, le risque d'inégalités est inévitable.

Dès lors, la méfiance s'installe et le système s'enraye.

Les controverses autour des délocalisations participent de ce climat de suspicion. La commissaire polonaise Danuta Hübner l'a nourri maladroitement en déclarant qu'il fallait « faciliter » les délocalisations au sein de l'Europe pour ne pas encourager le départ des entreprises vers l'Inde ou la Chine.

Certains ont vu dans cette déclaration l'aveu que la Pologne, le plus grand des nouveaux Etats membres, ne jouait pas le jeu de l'Union. La discussion sur la directive Bolkestein repose sur les mêmes arguments. L'application de la législation du pays d'origine à un prestataire de services venu d'un pays à faible niveau de protection et de salaire aura pour effet, prédit-on, de perturber gravement le marché de l'emploi.

Il n'a pas manqué d'analystes pour mettre en garde les Quinze contre les conséquences d'un élargissement mal engagé, faute d'un effort financier suffisant. En septembre 2003, l'association Notre Europe, que préside Jacques Delors, publiait sous la signature de Daniel Vaughan-Whitehead une étude intitulée significativement : « L'élargissement de l'Union européenne : une fuite en avant ? »

L'auteur s'interrogeait sur le possible effet « boomerang » de ce processus et donnait pour titre à l'un de ses chapitres : « Dumping social : des risques volontairement ignorés ? » Il concluait : « Si l'Union européenne n'a pas laissé passer l'opportunité historique que représentait la réunification de l'Europe, elle a négligé la préparation stratégique de l'élargissement. »

Il reste donc à faire ce qui n'a pas été fait en temps utile : aider résolument les Dix à combler leur retard, comme naguère l'Espagne et le Portugal, qui ont bénéficié d'une assistance beaucoup plus généreuse, et les convaincre des bienfaits d'un « modèle social européen » dont ils ne voient pas encore clairement les avantages.

Thomas Ferenczi

Les Vingt-Cinq estiment qu'il est « urgent d'agir » pour conforter la compétitivité européenne

Bruxelles

de notre bureau européen

Croissance fragile, retard technologique sur les États-Unis, concurrence des pays émergents, chômage massif : inquiets pour leur prospérité, les Vingt-Cinq ont décidé, mercredi 23 mars à Bruxelles, de relancer les politiques destinées à conforter la compétitivité de l'Union européenne (UE).

Chefs d'Etat et de gouvernement ont choisi de se concentrer sur la croissance et l'emploi, selon les recommandations faites début février par la Commission. En constatant que le bilan des cinq premières années du programme de réformes lancé dans l'euphorie de la bulle Internet, en 2000 à Lisbonne, est « mitigé », voire « lamentable » selon Jean-Claude Juncker, le président en exercice de l'Union, le Conseil a revu ses ambitions à la baisse. L'objectif de faire de l'Union la région la plus compétitive du monde en 2010 n'est plus affiché. Les deux autres piliers de l'ancienne « stratégie de Lisbon-

ne », l'environnement et le social, ne sont pas abandonnés, mais ils passent au second plan. « Il faut agir en priorité dans le domaine de l'économie, car c'est là que l'Europe est en position de faiblesse, vis-à-vis des États-Unis, ou de la Chine ; nous ne sommes pas en retard en matière sociale ou dans la protection de l'environnement », justifie l'un des architectes de ce recentrage, le commissaire allemand à l'industrie, Günter Verheugen.

« Il est urgent d'agir », selon le Conseil européen, qui veut orienter les efforts dans trois directions. La connaissance et l'innovation, tout d'abord : l'Union réaffirme sa volonté d'investir 3 % de son produit intérieur brut (PIB) dans la recherche (publique et privée), elle veut retenir ses chercheurs tentés par une carrière outre-atlantique. Les Vingt-Cinq veulent ensuite développer « un espace attractif pour investir et travailler » : il s'agit de parachever le marché intérieur, en particulier dans le domaine des services. Le sujet est brûlant, com-

me l'illustre la vive controverse autour de la directive Bolkestein. Pour faire face aux risques de délocalisation, l'idée est de mener, à la demande des Français, et des Allemands « une politique industrielle solide sur l'ensemble du territoire », précisent les conclusions du Conseil. Enfin, les Vingt-Cinq affichent leur ambition de mettre la croissance et l'emploi « au service de la cohésion sociale », ce qui doit passer, dans un premier temps selon eux, « par le relèvement des taux d'emploi et l'allongement de la

durée de la vie active, combinés à la réforme des systèmes de protection sociale ». Ils veulent aussi lancer, à l'initiative du gouvernement français, un « pacte pour la jeunesse », dont l'objectif serait de soutenir la démographie, et l'insertion des jeunes dans le monde du travail, domaine dans lequel la France affiche des performances mauvaises.

IMPACT DU TOILETTAGE

Les avis sont partagés sur l'impact du toilettage de la stratégie de Lisbonne. Certains estiment que le

recentrage sur l'économie n'est pas assez marqué : « Il est décevant de constater que le sommet n'a pas saisi l'occasion de recentrer plus fortement la stratégie de Lisbonne sur l'emploi et la croissance », a estimé l'Unice, l'organisation patronale européenne.

D'autres, à l'instar d'une partie de la gauche au Parlement européen, se méfient de l'orientation libérale d'un projet qui fut à l'origine un compromis entre les conceptions des premiers ministres britanniques et français, Tony Blair et Lionel Jospin. José Manuel Barroso, le président de la Commission européenne, s'est réjoui de voir progresser ce qu'il appelle le « triangle d'or » de l'UE : avec la relance de la stratégie de Lisbonne et l'assouplissement du pacte de stabilité et de croissance, les Vingt-cinq vont maintenant tenter de se mettre d'accord, d'ici à la fin juin, sur le budget communautaire pour la période 2007/2013.

Philippe Ricard

Le PIB français au-dessus de la moyenne des 15

Selon le Conseil économique et social (CES), la France a, au sein de l'Europe des Quinze, des résultats « médiocres » en matière d'emploi. En 2003, son taux d'emploi était de 63,2 %, contre 64,4 % pour les Quinze et loin de l'objectif de 70 % fixé pour 2010. Le taux d'emploi des 55-64 ans était également en dessous de la moyenne (36,8 % contre 41,7 %), loin de l'objectif de 50 % fixé pour 2010. Depuis 1995, l'investissement privé est « constamment inférieur » à la moyenne, note le CES. La France est dans la moyenne européenne pour la pauvreté après transferts sociaux et le chômage de longue durée. Elle est « bien située » en matière d'environnement. Pour le PIB par habitant, elle était, en 2003 à l'indice 114, « bien au-dessus » de la moyenne européenne (indice 100) et au-dessus de l'UE à 15 (indice 110). — (AFP.)

Un avant-goût de 2007

CHRONIQUE POLITIQUE

LE NON au référendum sur le traité constitutionnel se nourrit d'arguments européens, mais sans en abuser. Chacun a bien compris que le problème n'est pas vraiment là. Le contenu du document soumis à l'approbation des citoyens français n'est pas la préoccupation première de ceux qui appellent à le rejeter.

Ce qui est en cause, aux yeux d'une partie d'entre eux, c'est l'Union européenne elle-même ou le processus de construction de cet ensemble, contraire à leurs convictions sociales ou nationales. Ceux-là ont le mérite de la cohérence. A leurs yeux, l'union de l'Europe est, depuis le début, une entreprise guidée par la recherche du profit ou bien par la volonté d'effacer les identités nationales et de leur substituer un gouvernement technocratique, sans racines et sans âme. De gauche ou de droite, les adversaires du projet européen sont naturellement contre la Constitution proposée par les gouvernements des 25 Etats membres.

Mais les opposants à l'Europe ne forment qu'une partie du camp du non. Si cette option progresse, selon les sondages d'intentions de vote, c'est en raison d'un calendrier qui fait du référendum la première étape sur la voie de l'élection présidentielle de 2007. On dira que les électeurs se moquent bien de cette échéance et que de tels calculs politiques n'existent que dans les têtes des professionnels de la politique. Rien n'est plus faux. Les électeurs « de base » sont tout aussi capables que leurs élus de réfléchir aux conséquences de leur vote et de soupeser les avantages et les inconvénients, pour leurs idées et pour les dirigeants qui ont leur préférence, d'un bulletin positif ou négatif le 29 mai.

L'hypothèse de la candidature de Jacques Chirac à un troisième mandat est une des données qui entrent en ligne de compte dans cette évaluation. On ne peut pas dire que la victoire du oui légitimerait cette candidature, mais celle du non la rendrait plus difficile, sinon impossible. En outre - et les deux vont de pair -, l'autorité du président de la République,

dans le pays et sur son camp, serait amoindrie. Le rejet du traité disqualifierait celui qui a demandé aux Français de l'approuver.

En expliquant que ce référendum n'est pas un plébiscite - comme il l'a fait, mercredi 23 mars, à Bruxelles -, Jacques Chirac rend service au oui et à la cause européenne. Il veut éviter que le choix européen ne devienne, aux yeux des électeurs, un vote pour ou contre le président de la République. Il ne peut en espérer, toutefois, une assurance personnelle contre le non. Certes, si ceux qui font campagne contre le traité l'emportaient, Jacques Chirac ne serait pas obligé de démissionner, et personne ne s'attend à ce qu'il le fasse. Mais sa stature serait diminuée. Il ne pourrait pas évi-

Le calendrier fait du référendum la première étape sur la voie de l'élection présidentielle

ter de changer de premier ministre et de nommer, à la place de Jean-Pierre Raffarin, une personnalité forte - Dominique de Villepin ou Nicolas Sarkozy - qui occuperait l'espace. L'après-Chirac aurait bel et bien commencé.

Le président de la République a si bien pris la mesure de ce risque qu'il est allé faire campagne pour le oui, à Barcelone, le 11 février, dix jours avant le référendum en Espagne. En choisissant pour compagnons de tribune deux chefs de gouvernement socialistes, José Luis Zapatero et Gerhard Schröder (alors retenu en Allemagne par un problème de santé), Jacques Chirac a fait un geste en direction des électeurs de gauche français.

De même, en exigeant de ses partenaires européens la « remise à plat » du projet de

directive Bolkestein sur la libéralisation des services, il s'est comporté en président occuménique, parlant au nom de la gauche et de la droite. Il a besoin des électeurs socialistes, aujourd'hui, de la même manière qu'il leur a dû sa réélection, en 2002, face à Jean-Marie Le Pen. Pour ne pas subir un désaveu, dans presque deux mois, il doit se présenter en honnête courtier de l'Europe, responsable et désintéressé, sinon sincère.

Mais voilà, la présidentielle de 2007 occupe les arrières-pensées dans la majorité et dans l'opposition. Si Jacques Chirac s'efforce de ne pas prêter le flanc à l'accusation de traiter le scrutin du 29 mai comme un plébiscite, François Hollande est mis en accusation, au Parti socialiste, pour avoir cherché à retirer un profit personnel du référendum interne par lequel les militants, en décembre, se sont prononcés pour le oui. Le premier secrétaire y a vu l'occasion d'entrer dans la catégorie des présidentiables, en brûlant la politesse à de plus anciens dans la carrière et, surtout, à celui dont c'était « le tour », Laurent Fabius.

L'ancien premier ministre se garde bien d'aller à la faute en ne respectant pas le vote des adhérents, mais il adresse des signaux amicaux à l'opposition interne, qui fait campagne pour le non. Laurent Fabius et ses amis font la courte échelle à Jean-Luc Mélenchon et à Henri Emmanuelli. Ils aident les minoritaires du dernier congrès à prendre davantage d'importance et à compliquer la vie de François Hollande. Ils espèrent que, le moment venu, leur chef de file pourra ratisser plus large que le premier secrétaire parmi les militants appelés à désigner le candidat du parti à l'élection présidentielle. Par contre-coup, Dominique Strauss-Kahn se présente, du côté du oui, comme plus combatif que François Hollande et plus capable que lui de faire gagner la majorité européenne et moderniste qui s'est affirmée en décembre.

Le débat sur la Constitution européenne n'a pas commencé.

Patrick Jarreau

Giscard : « Ne vous laissez pas contaminer par ceux qui sont contre tout ! »

L'ancien président, qui a dirigé les travaux de rédaction de la Constitution, met en garde contre les risques de plébiscite mais croit à la victoire du oui

UNE JEUNE FEMME, en Auvergne, lui a dit la semaine dernière : « Je veux bien voter, mais il faut que vous m'expliquiez. » Tout ce qu'il aime... Devant les journalistes qu'il a réunis, jeudi 24 mars à l'hôtel Lutetia, au cœur de Paris, Valéry Giscard d'Estaing sourit donc : « Allez, citez-moi un article que vous ne comprenez pas et je vais vous éclairer. » Après tout, explique-t-il, « toutes les questions que les gens se posent dans la campagne, nous nous les sommes nous-mêmes posées, pendant des heures, des jours, des semaines, lorsqu'à 210, juristes, syndicalistes, responsables politiques, nous avons mis au point cette Constitution. »

L'ancien président assure qu'il ne fait pas campagne. Mais, c'est tout comme. Il présente ses arguments. Tous en faveur du oui. Et un petit livre illustré *Explique-moi la Constitution européenne* (édité chez Nane éditions par la Fondation Robert-Schuman), « qui n'est pas de la propagande », mais qui se conclut clairement : « Si les 25 Etats membres ratifient la Constitution (...) une nouvelle et émouvante étape de la longue histoire de notre continent sera franchie. »

Mais comment parler du traité d'une manière « raisonnable et optimiste » quand tout, dans la campagne française, semble prendre un tour ronchon ? « Dans les autres pays, note Valéry Giscard d'Estaing, la campagne se passe très bien. Il ne faudrait pas que la France détonne par son pessimisme et ses mauvais arguments. »

« ÉVITER UN VOTE DE REJET »

Le non monte dans les sondages ? « Ne vous laissez pas contaminer par ceux qui sont contre tout et veulent tout démolir ! » D'ailleurs, le « père » de la Constitution européenne en est certain : « Ce n'est pas la peine de paniquer, les Français diront oui ».

A condition d'éviter deux écueils : 1) « Que le référendum ne prenne un tour plébiscitaire. Il faut éviter un vote de rejet », explique l'ancien président qui laisse ainsi entendre dans quelle estime il tient le crédit politique et la campagne que pourrait mener Jacques Chirac. 2) « Il faut dire clairement que la Constitution est moins favorable à l'entrée de la Turquie - à laquelle M. Giscard d'Estaing lui-même est hostile - que le traité de

Nice » qui régit actuellement l'Union.

Pour le reste... La Constitution n'est pas assez sociale ? « C'est une insulte à l'intelligence des Français et c'est une blague. Tous les articles qui concernent le social ont été rédigés à la suite de groupes de travail présidés par des syndicalistes », s'insurge l'ancien président. « Et puis, une constitution n'est pas plus ou moins sociale. Elle fonctionne comme les statuts d'un club de football. Ces statuts régissent le club, ils ne disent pas comment on jouera la prochaine partie. »

A ceux qui jurent qu'un non permettra de renégocier le traité, il répond enfin : « Ceux-là trompent les autres. (...) C'est la France qui a dirigé les travaux et (...) beaucoup de pays ont dû faire des concessions. Si l'on renégocie, ces derniers reviendront sur leurs concessions et la France sera marginalisée. Et si la France ne pèse plus, je ne donne pas cher de la politique agricole commune et de l'exception culturelle. Notre image sera désastreuse. La France sera l'un des seuls pays à ne pas avoir soutenu son propre projet... »

Raphaëlle Bacqué

Rien de vraiment nouveau!

Emmanuel Derieux
Professeur à l'université
Panthéon-Assas (Paris II)

Il n'y a rien de nouveau dans le texte de la « Constitution européenne », dont l'approbation par le peuple français va être soumise à référendum, apporterait-il des éléments nouveaux — dont on aurait à se plaindre ou à se féliciter! — au droit européen et, à travers lui, aux différents droits nationaux? En

réalité, ladite Constitution apparaît surtout comme un texte de synthèse ou de codification, à droit constant, des différents traités précédents, dont la présentation formelle s'en trouvera

modifiée mais sans véritables changements quant au fond. C'est du moins la conclusion à laquelle on parvient lorsqu'on examine ce texte du point de vue particulier du droit des médias. Il n'y a pas beaucoup de raisons de penser qu'il puisse en être très différemment dans les autres domaines du droit.

Dans son application à la matière ici retenue, la Constitution européenne rappelle et reprend les principes, déjà consacrés dans différents textes préexistants, relatifs aux droits fondamentaux de l'homme et aux préoccupations

culturelles. Elle retient surtout les éléments d'origine d'une Europe économique libérale et marchande... difficilement conciliables sinon susceptibles d'entrer en conflit avec les premiers.

Les droits fondamentaux sont mentionnés parmi les « valeurs de l'Union ». Ils avaient déjà été énoncés dans la Charte des droits fondamentaux, adoptée par le traité de Nice du 7 décembre 2000.

à reprendre les dispositions de traités antérieurs, la Constitution européenne exprime quelques préoccupations culturelles. L'affirmation d'un tel souci devrait permettre de justifier, devant les instances de l'Union, l'adoption de mesures nationales visant à assurer la protection et la promotion des entreprises et créations culturelles, au titre d'une sorte de régime d'« exception culturelle ».

Dans le domaine du droit des médias, la Constitution européenne n'est qu'un texte de codification à droit constant, des dispositions préexistantes avec divers traits.

Dans le même temps, il est prévu que « l'Union adhère à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme », qui consacre pratiquement les mêmes droits, et alors que les 25 États membres de l'Union européenne sont également tous membres du Conseil de l'Europe dans le cadre duquel a, en 1950, été adoptée ladite Convention.

Par le même moyen, consistant

des échanges et de la concurrence dans l'Union»...

Se trouve ainsi rappelé un des éléments fondateurs d'origine de toute la construction économique que européenne libérale, visant à établir un « Marché commun » ou « intérieur », reposant, depuis le traité de Rome, de 1957, sur les principes de « libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux, ainsi que la liberté d'établissement » et de libre concurrence. Ceux-ci sont plusieurs fois repris et développés dans les diverses dispositions de la Constitution européenne qui n'est, à cet égard encore, qu'un texte de codification des traités antérieurs.

Au nom de la construction d'un système économique libéral, étaient et demeurent interdites « les aides accordées par les États [...] qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions ». À titre dérogatoire, il est cependant prévu que « peuvent être considérées comme compatibles [...] des aides destinées à promouvoir la culture », ce que mentionnent, par ailleurs, les dispositions relatives aux « services d'intérêt économique général », catégorie à laquelle peuvent être rattachées, au moins, les

entreprises du secteur public de la radio-télévision.

S'agissant essentiellement d'une simple codification de dispositions préexistantes, le droit européen ne se trouve en rien modifié ni même clarifié par le texte de ladite Constitution européenne. Subsiste, par ailleurs, la surabondance des éléments constitutifs de ce que l'on appelle le « droit dérivé » (règlements et directives), qui demeurent très dispersés et d'une rédaction particulièrement volumineuse et complexe... appelant l'interprétation de la jurisprudence de la Cour de justice qui n'est, à cet égard, pas davantage satisfaisante!

Dans le domaine du droit des médias, pris ici à titre d'exemple, comme probablement pratiquement dans tous les autres, la Constitution européenne n'est qu'un texte de codification, à droit constant, des dispositions préexistantes des divers traités régissant, dans un esprit très libéral, cette organisation européenne à vocation et compétences essentiellement économiques. N'apportant rien de véritablement nouveau, elle n'est, en conséquence, pas davantage susceptible de susciter l'adhésion que de provoquer la réprobation.



Le bloc-notes

de Bernard-Henri Lévy

■ La patrie (européenne) en danger

I faut arrêter, dans ce débat sur l'Europe, de prendre les gens pour des imbéciles et, sous prétexte que la matière est complexe, de se permettre toutes les approximations, les contrevérités, les bluffs.

Il n'est pas vrai, par exemple, que l'Europe que nous promet le projet de traité constitutionnel soit plus « libérale » que celle qui fonctionne jusqu'à présent : elle l'est moins ; elle rompt, pour la première fois, avec la logique purement marchande qui fut celle de la CEE, puis de Maastricht ; son inspiration, s'il fallait la caractériser, serait plus proche de l'« économie sociale de marché » chère au bon vieux capitalisme rhénan que de l'« école de Chicago » de Hayek et Milton Friedman.

Il n'est pas vrai que ce soit l'Europe des marchés financiers, soumise à leurs diktats et à la loi des lobbys industriels : c'est l'Europe telle que nous la connaissons qui cédait à ces lobbys ; c'est l'Europe des Etats-nations qui, parce qu'elle n'avait guère de moyens de lui résister, baissait pavillon devant l'argent fou ; cette Europe-ci, cette Europe issue du traité, cette Europe élargie, renforcée, légitimée dans ses ambitions comme dans ses moyens, sera la première qui, au contraire, tentera – je dis bien tentera et nul n'ignore, évidemment, que ce sera tâche ardue, de longue haleine — de rattraper l'avance prise par les flux financiers sur les règles du droit.

S'agissant des droits, il n'est pas vrai, il est même monstrueux de prétendre que cette future Europe donnera aux Européens de demain moins de droits qu'ils n'en ont aujourd'hui et qu'elle sera une Europe de régression sociale : que font-ils, ceux qui battent les estrades sur ce thème, de l'inscription dans le traité de la charte des droits fondamentaux signée le 9 décembre 2000 ? que font-ils de ce « droit de travailler » (art. II-75), de ce « droit à une aide au logement » (II-94-3), de ce droit à « un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine » (III-117) explicitement prévus dans le texte ? que font-ils de toute la panoplie de droits qui n'étaient même pas inscrits dans les Constitutions des Etats membres mais qui le seront dans celle-ci : lutte contre les « discriminations » (I-3), « parité » (II-21), interdiction de faire du corps humain « une source de gain financier » (II-3-2-c), j'en passe ?

Il n'est pas vrai que ce texte signe, comme on l'entend partout, la fin du « service public à la française » : elle ne date pas d'hier, cette fin ; il est en cours depuis vingt ans, et pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'Europe, le recul de la belle idée de service public : si le projet de Constitution dit quelque chose, s'il inter-

vient dans cette crise de longue durée, c'est, non pour l'aggraver, mais pour essayer de l'enrayer – c'est, non pour donner le coup de grâce, mais pour sauver ce qui peut l'être, ouvrir la porte à un statut européen des services publics (III-122), garantir l'accès de tous aux « services d'intérêt économique général tels que prévus par les législations et pratiques nationales » (II-96), stipuler que les entreprises chargées de ces services ne seront soumises à la concurrence que dans la mesure où celle-ci ne fera pas échec à « l'accomplissement en droit ou en fait de leur mission » (III-166-2), bref, préserver l'idée et l'universaliser.

Il n'est pas vrai qu'avec le projet de traité la démocratie reculera en Europe : elle avancera, au contraire ; elle avancera de façon, non suffisante bien sûr, mais décisive ; elle avancera parce que le Parlement européen, qui était un Parlement fantoche, aura un pouvoir législatif ; elle avancera parce que les Parlements nationaux, qui pouvaient être dépossédés, verront mieux respecté leur droit de contrôle ; elle avancera parce que le président de la Commission, qui était nommé, sera élu ; et elle avancera parce que la responsabilité de la monnaie européenne, qui ne relevait que de la Banque centrale, sera confiée à un gouvernement économique renforcé.

Il n'est pas vrai que, si le projet de traité est adopté, ce sont « les bureaux » qui décideront.

Il n'est pas vrai que les citoyens français, allemands, italiens, polonais seront soumis à la dictature d'une administration anonyme, sans visage : c'est peut-être le cas aujourd'hui (encore que l'on se décharge bien facilement sur les « bureaux » de la responsabilité d'une politique qui est, et restera, du ressort des Etats) ; ce le sera moins avec ce traité (car, à l'horizon de l'institution de ce parlementarisme européen, il y a une culture du débat, de la délibération démocratique, qui était l'apanage des nations et qui se généralisera au continent) ; sans parler, enfin, de ce surcroît de souveraineté, de ce progrès, qu'est le « droit d'initiative » reconnu, pour la première fois dans notre histoire commune, aux simples citoyens (obligation faite à la Commission, sur pression de 1 million d'entre eux, de se saisir de tels sujet ou proposition).

On peut, bien entendu, être hostile à la construction de l'Europe. Le souverainisme est un choix que je ne partage pas mais que je respecte. Ce qui n'est pas respectable, c'est la démagogie, le mensonge – ce qui n'est ni respectable ni supportable, c'est la prise en otage des peurs et des mécontentements au profit d'une idéologie, et d'un choix, qui ne disent pas leur nom.

Ceux qui vantent les avancées vers l'« Europe sociale » que permettrait la constitution européenne font une lecture très naïve du projet. A les entendre, Bruxelles, doté de nouveaux pouvoirs dans le domaine social, va les exercer au mieux des intérêts des salariés. Or, Bruxelles exercera ses pouvoirs, demain comme aujourd'hui, avec la volonté d'« intégrer » les peuples, de dépasser les nations, de faire prévaloir le libre-échange. Au détriment des solidarités nationales les plus élémentaires.

Rien, dans la constitution européenne, ne garantit la moindre sauvegarde nationale. Non seulement le projet de constitution ne limite pas les privilèges exorbitants de la Commission européenne, mais il facilite encore davantage sa prédominance, par la proclamation de la primauté du droit européen, même sur les constitutions nationales (article I-6).

Le projet de « directive Bolkestein » apparaît à cet égard de mauvais augure. Ce texte est le produit naturel des politiques actuelles, que légitimera le projet de constitution ; l'esprit de la directive Bolkestein, c'est l'esprit de cette Europe

Il vote NON au référendum L'Europe antisociale

Elle ouvre la porte à toutes les dérives (baisse des salaires, délocalisations...), programme la fin de notre modèle social, et ne garantit même pas notre défense.

Par Philippe de Villiers,
président du Mouvement pour la France (MPF).

du mépris qui multiplie les bombes sociales à retardement. Cette désormais fameuse directive Bolkestein prévoit, sous couvert de libéralisation des services, le démantèlement de notre modèle économique et social. C'est toute la vie quotidienne des Français qui va être bouleversée : baisse des salaires, nivellement par le bas de la protection sociale, concurrence déloyale pour les PME, insécurité

juridique, multiplication des délocalisations... A titre d'exemple, un plombier polonais et un architecte letton pourront exercer en France tout en étant soumis au droit du travail polonais et letton : salaires polonais et lettons, protection sociale polonaise et lettonne, réglementation du travail polonaise et lettonne, normes de sécurité polonaises et lettonnes, règles de qualité polonaises et

ndum du mépris

lettonnes... C'est donc la fin programmée du modèle français de protection sociale.

Le seul moyen de rejeter la directive Bolkestein, c'est de voter non au projet de constitution européenne dans laquelle on retrouve l'esprit de la directive Bolkestein (art. III-144). En effet, après son adoption, il sera trop tard, car le droit européen s'imposera définitivement à tous les droits nationaux.

Le libre-échange de Bruxelles représente une autre menace pour les emplois et les solidarités. Depuis la négociation de l'Uruguay Round, en effet, l'Union a jeté aux orties sa mission originelle de protection, matérialisée par l'ancienne préférence communautaire. Le projet de constitution, encore une fois, ne corrige rien. Au contraire, il cristallise les politiques existantes et donne davan-

tage de pouvoirs à Bruxelles pour les exécuter. Si bien que nous perdons aujourd'hui nos garanties nationales sans gagner, en échange, aucune protection européenne. Il y a même, dans l'article III-314, une perle, passée jusqu'à présent inaperçue : cet article ajoute à la réduction de toute protection douanière un objectif supplémentaire de suppression progressive des restrictions « *aux investissements étrangers directs* ». On voit ici réapparaître l'objectif de l'ancien et fameux accord multilatéral sur l'investissement, l'AMI, que la France avait, sous la férule de M. Jospin, contribué à faire capoter il y a quelques années et qu'une main anonyme cherche à réintroduire subrepticement dans le texte même de la constitution.

L'abandon du textile, livré à la Chine, et les délocalisations d'entreprises sont une résultante de cette politique. Nous sommes devant un drame auquel les responsables politiques nationaux assistent impuissants. La Commission, elle, reste impavide. « *Nous sommes dans un processus de délocalisations qu'il n'est pas possible d'arrêter*, déclare le commissaire Verheugen (Entreprise et industrie). *Les activités qui nécessitent de la main-d'œuvre vont être transférées hors d'Eu-*

rope. Les Etats n'y peuvent pas grand chose... Et, sous-entendu, l'Europe non plus... Bien entendu, nous n'y pouvons rien puisque, par des traités internationaux mal négociés, nous avons abandonné nos armes de défense, et que nous accueillons sans limite les importations qui sont le fruit de ces délocalisations. Tout se passe comme si l'Union européenne avait renoncé à sa mission originelle de défense des pays d'Europe, de leurs emplois et de leurs modèles sociaux pour obéir à un mondialisme abstrait qui exigerait à la fois l'intégration de peuples et le désarmement commercial de l'Europe. Elle organise ainsi « l'Europe impuissante » devant la mondialisation. Ce n'est pas du tout la mission que nous lui avons confiée.

Il faudrait au contraire moins d'ingérences dans les compétences sociales nationales, et davantage de défense de nos emplois au niveau européen. C'est une inversion complète de la politique européenne qu'il est urgent de mettre en œuvre. Voilà pourquoi il faut dire non à la constitution pour obtenir une négociation aboutissant à une Europe vraiment sociale, c'est-à-dire une Europe de solidarités nationales. ■

Les tenants du non au référendum mènent un mauvais combat et se trompent d'adversaires. Mettre en avant le caractère antisocial du projet de constitution européenne est absurde et revient à jouer avec des peurs millénaristes. C'est une bien étrange question que de se demander si la constitution européenne est sociale ou non ? S'interroge-t-on sur le caractère social de la constitution de 1958 ? Se demande-t-on si la constitution allemande est plus sociale que celle du Danemark, ou l'inverse ? Une constitution sert à organiser la vie institutionnelle ; elle n'a pas vocation à régir les rapports sociaux dans l'entreprise, dans les services publics ou à régler le fonctionnement de l'assurance maladie ! Et si de nombreux syndicats européens appellent à voter oui, ce n'est pas par masochisme, mais bien parce qu'ils considèrent que jamais un texte européen n'était allé aussi loin dans le respect des valeurs démocratiques et dans la reconnaissance des droits des travailleurs.

Outre la question de la constitution, les partisans du non jettent l'anathème sur l'Europe, responsable pour eux de tous nos maux : chômage, stagnation du pouvoir d'achat, pauvreté, remise en cause éventuelle des droits sociaux. Mais, au-delà de ces accusations poujadistes, il n'en demeure pas moins qu'ils se trom-

Il vote OUI... L'Europe antisociale ?

Chômage, recul des droits sociaux, pauvreté... On l'accuse de tous les maux, alors qu'elle favorise l'ouverture de marchés sans lesquels notre croissance stagnera.

Par Hervé Novelli,

député UMP d'Indre-et-Loire, chef de file des Réformateurs.

pent d'adversaires. Comment se fait-il que des pays comme la Suède, le Danemark ou la Finlande soient membres de l'UE alors que ces pays ont une forte tradition sociale ? Qui peut citer un droit social supprimé par les institutions européennes depuis 1957 ? L'Europe générerait chômage et pauvreté ? Comment se fait-il alors que de nombreux pays européens souhaitent y adhérer ? Comment se fait-il que certains pays comme l'Irlande, l'Espagne et d'autres se soient modernisés en quelques années ?

La construction européenne ne pénaliserait-elle alors que la France ? Il convient sur ce sujet de rétablir certaines vérités ! La France, avec un taux de chômage de 10 %, obtient un plus mauvais résultat que nombre de ses partenaires. Si des pays très différents comme le Danemark, les Pays-Bas, le Royaume-Uni ou l'Irlande obtiennent de meilleurs résultats que la France, ils le doivent à leur politique et non à l'Europe, dont les pouvoirs en la matière sont faibles. Plus de la moitié du budget européen est consacré à

Des accusations poujadistes !

l'agriculture, les agriculteurs français en étant les premiers bénéficiaires. Si la France possède encore une agriculture qui exporte dans l'ensemble de l'Europe et aussi en dehors, elle le doit à Bruxelles. Le maintien de la fameuse exception française, n'en déplaise à José Bové, est en grande partie imputable à l'Europe. Plus du quart de notre richesse nationale provient de nos échanges extérieurs dont les deux tiers sont réalisés avec les autres pays membres. Plus de un emploi sur quatre dépend directement de nos exportations.

Certes, lorsque le temps économique se gâte, la tentation est forte de fermer les frontières, d'élever les droits de douane, de prendre des mesures malthusiennes. A chaque fois que des gouvernements ont opté pour ce type de politique, il en a résulté le déclin et l'appauvrissement. Aujourd'hui, ce sont les États ouverts qui obtiennent les meilleurs résultats en matière économique, mais aussi en matière sociale.

Pourquoi l'Europe est-elle alors accusée de tous les maux ? C'est parce qu'elle est devenue, bien malgré elle, un séduisant bouc émissaire pour des gouvernements refusant d'endosser l'impopularité des réformes. Au fil des années, ils se sont déchargés de leurs responsabilités en laissant le soin à la Commission d'élaborer des directives modernisant les structures, réformant les politiques d'un autre âge. Le recours au double langage, dénoncer le travail de la Commission à Paris pour mieux l'encourager à Bruxelles, aboutit à brouiller tant le message des gouvernements que celui des institutions européennes. Depuis vingt ans, les gouvernements se drapent dans l'immobilisme et ne réforment que malgré eux, de manière honteuse et en catimini. Ce qui est certain, c'est que l'Europe n'est en rien responsable dans l'envolée de la dette publique, du déficit de l'État ou de celui de l'assurance maladie. Il est de bon ton de critiquer les critères de Maastricht.

Mais sans eux, où en serait la France en matière de déficit, de dettes et d'impôts ? L'Europe ouvre des portes ; elle nous permet d'accéder à un marché en expansion avec l'arrivée des pays de l'Europe de l'Est. L'Europe est un catalyseur, mais elle ne nous épargnera pas de moderniser notre économie.

Ne nous trompons pas d'équation ; c'est par la croissance que nous maintiendrons et développerons notre système social ; c'est en affirmant la primauté de l'économie que nous réduirons le chômage et l'exclusion. Si l'Europe a depuis un demi-siècle une règle, c'est celle-là et tous ceux qui l'ont respectée ont gagné. Récuser l'Europe au nom de la défense des valeurs sociales, c'est se tromper de cible et jouer contre son camp ■

Les polémiques, analyses et éditoriaux publiés dans ces pages n'engagent que leurs auteurs.